

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 12 DÉCEMBRE 2022
PROCÈS-VERBAL N° 12**

Page 133

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Cyril Ottonin, Président, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue également la presse en la personne de M. Massimo Greco, ainsi que M. Enrique Duarte du bureau RLJ qui interviendra au point 10, pour le préavis 2022/12. Il remercie les membres de la conciergerie pour la mise en place de la salle et salue le public qu'il remercie de son intérêt.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme Mercier Cornelia, MM. Hochstrasser Sylvain, Mermod Cyril, Pirollo Daniele, Perrinjaquet Loris, Porchet Christophe.

Absents : Mmes Betschart Anne-Sophie, Wenk Aline, M. Guenez Benoît.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 40 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 7 novembre 2022

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 40 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Président

Prix du mérite : L'extrait du règlement nous dit que le prix du mérite Tapa-Sabllia de la commune d'Yvonand est destiné à récompenser une personnalité, un groupe, une association, une société ou une entreprise qui s'est distingué par d'éminentes qualités sportives, artistiques, professionnelles ou autres et qui a particulièrement marqué la vie du village par son activité, son dévouement ou en faisant honneur à sa commune. La présidence sera assurée par votre serviteur puisque cette tâche revient au président du conseil. Sont membres Mmes Fresneau et Marques accompagnées de M. Schnorf pour la municipalité et de Mme Omenetto, MM. Marinelli et Vermot pour les membres du conseil. Je vous rappelle que les personnes qui siègent dans cette commission sont responsables, en cas d'absence, d'assurer leur remplacement au sein de leur parti. Je vais agender une première séance en début d'année. Je profite de l'occasion pour vous communiquer que si vous avez connaissance d'une personnalité qui remplit les

critères que je vous ai rappelés tout à l'heure, c'est volontiers que la commission étudiera le dossier.

5. Lettres et pétitions éventuelles

J'ai reçu un courrier le 7 décembre dernier.

« Après bien des années passées au Conseil communal, j'ai eu le privilège que les citoyens Tapa-Sabllia me fassent confiance lors d'un mémorable scrutin en 2008 et me missionnent pour débiter un poste à la municipalité. Cela fera donc bientôt quinze ans que j'ai le plaisir de fonctionner comme municipal de notre commune et j'estime qu'il est temps de laisser ma place à de nouvelles forces et de pouvoir ainsi me consacrer à d'autres activités. Par ce courrier, je vous informe dès lors de ma démission en tant que municipal pour la date du 30 juin 2023. Toutes ces années de politique villageoise furent relativement intenses et m'auront apporté une grande expérience sur le fonctionnement d'un exécutif et sur l'ensemble des mandats liés aux tâches qui m'ont été dévolues durant toutes ces années. Je tiens à relever la bonne entente que j'ai pu vivre au sein du collège municipal ainsi qu'avec les collaborateurs et collaboratrices de l'administration et de l'ensemble des services communaux et tout spécialement avec les responsables des services liés à mon dicastère. Même si parfois les opinions ont pu diverger par la force des choses mais certainement aussi pour le bien des choses, les relations avec le conseil communal furent excellentes et enrichissantes et je tiens donc à remercier toutes les conseillères et tous les conseillers communaux que j'ai pu côtoyer lors des séances ou lors des nombreuses commissions tenues. Dans un peu plus de six mois, je ne vous parlerai donc plus de LAT, de RCPGA, de plan de zone, de surdimensionnement de notre village ou de stationnement, d'horodateurs et de sens unique, mais ces sujets reviendront cependant devant votre conseil, j'en suis certain. Pour terminer, je souhaite à vous tous, membres du conseil communal, tout le succès possible pour les importantes décisions qu'il s'agira de prendre dans les années à venir. Avec mes meilleures salutations. Signé Guy-Daniel Beney ». Applaudissements.

Cela nous laisse quelques temps pour préparer les remerciements officiels qui auront lieu dans six mois, mais d'ores et déjà merci à toi pour tout le travail effectué jusqu'à aujourd'hui.

6. Élection d'un membre PLR à la commission de gestion pour l'année 2022

Le Président donne la parole à M. Anthony Marzolini pour son intervention.

M. Anthony Marzolini

La fonction de membre de la commission de gestion apportant beaucoup de contraintes de temps qui sont difficilement compatibles avec un emploi à plein temps, je ne peux pas aujourd'hui vous proposer un membre. En effet, les séances de cette commission se déroulant principalement en journée, cela oblige les membres en emploi à poser jusqu'à quatre jours de congé. Vu ces contraintes, je demande donc deux choses : premièrement, de disposer de plus de temps afin de pouvoir proposer une personne et deuxièmement, aux membres de la commission de gestion de prendre en considération les contraintes de temps et de privilégier l'organisation des séances de la commission en fin de journée et le week-end. Merci.

M. Cyril Ottonin

Je remercie M. Marzolini pour son intervention et je peux lui accorder un délai supplémentaire jusqu'au prochain conseil du 23 janvier 2023. Pour la deuxième demande, effectivement, la commission de gestion se gère et planifie elle-même les séances et ce sera à elle d'en tenir compte. Pour rappel, pour 2022, c'est le PS qui est chargé de la présider. À cet effet, je demanderais à la commission de bien vouloir communiquer au bureau le nom de la personne qui assumera cette fonction. Je profite d'ouvrir la discussion si un membre de la commission ou un autre conseiller désire y apporter un complément.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

7. Communications de la Municipalité

Mme Christelle Fresneau

Lors du prochain conseil de janvier, le BAMO du bureau IEC viendra vous présenter la situation des comptes pour la Sablliane.

Mme Laura Marques

Dicastère 02 : C'est avec plaisir que je m'adresse à vous tous au travers de mon nouveau rôle, en tant que récente membre de la municipalité d'Yvonand, et j'en suis ravie. Comme vous le savez peut-être, après un tour de table par rapport à la répartition des dicastères, c'est bien le dicastère 02, anciennement tenu d'une main de maître par Gabriel David jusqu'à cet été, qui m'a été confié. Je voudrais le remercier publiquement pour le suivi de qualité de l'ensemble de ses dossiers. C'est donc via ce nouveau rôle que je me permets d'informer les conseillers communaux membres de la Commission Consultative sur la Transition Énergétique (ou CCTE) de leur prochaine convocation à une séance, dans le courant du mois de janvier prochain.

8. Préavis 2022/10 Budget 2023.

Rapport de la commission des finances

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 30 novembre 2022 à 19h00, la commission des finances, composée de Mesdames Zoé Gander, Sarah Lecourtier, Marianne Burdet et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Fabrizio Marzolini, Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal n° 2022/10, relatif au budget 2023. Étaient présents Mesdames Christelle Fresneau, Lucy Delarze, Laura Marques et Messieurs Philippe Moser, Guy-Daniel Beney, Alexandre Lecourtier, Sylvain Etter (boursier), alors que M. Martin Schnorf était excusé. La commission des finances remercie les municipaux et le boursier pour les explications détaillées au sujet du budget. La commission a relevé les modifications de ventilations qui matérialisent les remarques que nous avons formulées en 2021. La commission des finances, à la majorité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'année 2023 arrêté comme suit.

Charges :	CHF	18'822'523.-
Revenus :	CHF	<u>17'991'965.-</u>
Déficit :	CHF	830'558.- »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Moser

Je dois vous présenter des excuses car je suis à la base d'une erreur dans ces comptes, sur le budget 2022, puisque j'ai repris le budget initial 2022 qui était entaché d'une erreur à savoir que les attributions à épuration des eaux et attributions à eaux usées ne correspondaient pas à ce qui devait être indiqué. Vous savez que ces deux comptes doivent être bouclés. Il manquait en fait CHF 10'000.- sur l'attribution à épuration des eaux et CHF 11'000.- sur les eaux usées. Ce n'est donc pas CHF 680'800.- qui est le chiffre juste, mais c'est 701'800.-. On avait relevé cette erreur à l'époque et j'ai malheureusement repris le CHF 680'800.-. Quand je fais une erreur, je persiste et signe. J'ai aussi fait cela dans le préavis qui suit au complément de budget, puisque j'ai évoqué un déficit de CHF 680'800.- au lieu de 701'800.-. Cela ne change rien sur

les conclusions pour le préavis sur le budget, mais il fallait que je relève cette erreur devant vous et je vous prie de m'en excuser.

M. Yann Rod

J'aurais une question sur deux points. Cela concerne deux postes car lors de la discussion du groupe on n'a pas pu avoir cette précision. Cela concerne le budget de la grande salle, c'est le poste Entretien 3570.3141 qui est à CHF 35'000.- sur le budget 2023 et d'un peu plus de CHF 6'000.- en 2021. C'est juste pour savoir quelle est la relation avec les préavis qu'on a votés sur les travaux de la grande salle et savoir si ce complément de budget n'est pas inclus dans les préavis qu'on a votés. Ma deuxième question concerne la petite enfance et le poste 710.3655.2. Le montant pour le budget 2023 est de CHF 575'000.-, il était de CHF 600'000.- pour le budget 2022 et les comptes étaient à CHF 457'000.- en 2021. Ma question est de savoir, toujours en lien avec les travaux et l'agrandissement prévu à la grande salle, si ces montants incluent l'augmentation du personnel puisque la petite enfance ne fait office que d'une seule ligne dans le budget, savoir donc ce que cela inclut, à la fois l'augmentation par rapport aux comptes et la diminution par rapport au budget 2022.

Mme Christelle Fresneau

Concernant l'entretien de la grande salle, il faut savoir que ce que vous avez voté au niveau du préavis c'est tout ce qui est « transformations ». Par contre au niveau de l'entretien, les sols choisis par exemple au rez-de-chaussée nécessitent un certain entretien, donc c'est ce que l'on a budgété, plus éventuellement une réfection des escaliers extérieurs.

M. Martin Schnorf

Concernant le budget des structures d'accueil, oui, nous avons bien pris en compte l'agrandissement du Château de sable en deux étapes.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2022/10 dont la conclusion est

D'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2023 arrêté comme suit :

Charges :	CHF	18'822'523.-
Revenus :	CHF	17'991'965.-
Déficit :	CHF	830'558.-

OUI - 32 NON - 0 ABST - 8

Le préavis 2022/10 est accepté à la majorité.

9. Préavis 2022/11 Complément au budget 2022.

Dépôt de préavis

M. Philippe Moser

Je ne vais pas tout détailler mais faire ressortir deux points dans ces compléments au budget 2022, préavis qui répond à la demande de la commission des finances qui, à juste titre, désire connaître un peu en avance les écarts qu'on aura lors des comptes 2022. Le premier des postes qui nous a posé quelques soucis est l'informatique. On a été un peu optimiste dans le montant mis au budget de CHF 40'000.- puisqu'on allait au-devant d'une migration de notre informatique sur Yverdon. Cela nous a finalement coûté bien plus cher que ce qu'on avait imaginé, pour diverses raisons liées pour une part à T2i qui ne nous a pas tout dit (évidemment, quand vous quittez une société, ils sont un peu fâchés et ne vous disent pas tout lors du départ et, lorsqu'on démarre la démarche, il faut bien sûr aller jusqu'au bout) et d'autre part sur la mise en œuvre du QR code. On n'avait non plus pas anticipé sur l'achat d'un programme de gestion des heures, le fameux programme tipee. Cette migration sur Yverdon nous a également coûté. On a donc un total de complément de charges de CHF 69'517.86.-. Le deuxième point où je voulais attirer votre attention, c'est l'entretien des bâtiments de Brit, nettoyage de la Sablliane,

on avait mis CHF 200'000.- pour cet entretien, on présente un complément de charge de CHF 66'000.-. C'est une erreur de notre part, puisqu'on a oublié de reporter le nettoyage fait par une entreprise extérieure comme charges et on a reporté les montants « conciergerie » habituels. On s'est un tout petit peu trompé sur ce compte et au final on a un dépassement lié à l'engagement d'une société externe pour faire les entretiens, société externe avec laquelle on va arrêter de travailler puisque les utilisateurs de la salle ne sont pas contents de la manière dont on peut gérer les nettoyages avec une entreprise externe. Travailler avec du personnel de la commune offre beaucoup plus d'avantages et de souplesse au niveau de l'entretien et avec des réponses aux demandes qui arrivent beaucoup plus vite aussi. Cela nous amène à des charges complémentaires d'un montant de CHF 381'643.87, compensées par des rentrées supplémentaires de l'ordre de CHF 104'997.-, ceci sans compter une bonne surprise qui est arrivée après concernant la péréquation puisqu'on a eu le plaisir d'enregistrer le retour de CHF 473'043.20 de la part de la péréquation, dans nos caisses. Cela diminue effectivement une bonne part de cette augmentation de charges. Je donnerai bien évidemment tous les détails à la commission des finances.

M. Anthony Marzolini

J'ai une question par rapport à l'intégration de ce logiciel de gestion de temps. C'était quoi l'urgence à intégrer un logiciel de gestion de temps cette année ? Je suis du métier et je connais exactement les frais que cela coûte en termes d'achat de licence, de frais de consulting. Faire un projet à la va-vite, c'est super dangereux pour le client final, donc je me demandais quelle était l'urgence de faire cette intégration cette année et pas de la repousser en 2023 voire 2024. Je me posais surtout aussi la question de savoir si cela a été bien intégré et si cela répond bien aux besoins qui avaient été exprimés.

M. Philippe Moser

Rassurez-vous, l'intégration de tipeg s'est bien passée. Les gens ont pris les bonnes habitudes. Cela a été une question d'opportunité. On avait le temps pour le faire, on avait l'intérêt et on a estimé que CHF 7'200.- à investir, on pouvait se le permettre. Ce n'est pas ça qui a fait exploser le compte. La dépense était raisonnable et elle est arrivée au bon moment. Les gens ont aussi pris le temps et joué le jeu. Au début, il y avait quand même une certaine réticence de passer de la feuille de papier à un enregistrement, mais cela porte ses fruits. Avec le temps, cela nous permet d'aller plus vite dans cette gestion du temps. Il ne faut pas oublier qu'avant c'était une secrétaire qui devait consolider tout ça, donc le travail se faisait deux fois.

M. Mathieu Aberle

J'ai une question non pas sur le fond mais plutôt sur la forme. Je ne vois pas la logique de voter un préavis sur des dépenses que vous avez déjà effectuées. Vu que cela a été une demande de la commission des finances, c'est très bien que vous nous ayez présenté ça et c'est très instructif, mais pourquoi ne l'avez-vous pas plutôt présenté sous une forme de communication de la municipalité plutôt que sous la forme d'un préavis, où on doit voter quelque chose qui a déjà été dépensé ?

M. Philippe Moser

C'est purement formel. L'année passée, on ne l'a pas fait et quelque part on était un peu dans l'illégalité, je ne le dis pas trop fort. En principe, c'est la procédure officielle de faire le bilan aux trois quarts d'année, en décembre, et d'annoncer déjà les dépassements pour des charges ou des revenus et de le faire par le biais d'un préavis. Si vous allez chercher dans les autres communes pour trouver des compléments de charges sur internet, vous allez tomber sur Ste-Croix, sur Yverdon ou Le Sentier. Donc cette année, on l'a fait comme il faut. C'est un peu bête de venir devant vous et de demander que cela soit accepté puisque de toute façon l'argent est déjà loin.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10. Préavis 2022/12 Construction d'un réseau séparatif des eaux usées et des eaux claires et remplacement des conduites d'eau potable sur la Rue de la Mauguettaz.

Dépôt de préavis.

Mme Laura Marques

Afin de vous donner de plus amples renseignements techniques et financiers au sujet dudit préavis, je me permets de passer la parole à Monsieur Enrique Duarte, chef de projet de l'entreprise RLJ Ingénieurs Conseils SA à Penthalaz. Monsieur Duarte va vous présenter les points essentiels du préavis et reste à votre entière disposition en fin de la présentation pour vos éventuelles questions.

Présentation de M. Enrique Duarte.

Suite à la présentation, les questions suivantes ont été posées. Si les réponses contenaient des explications présentées sur le PowerPoint, elles ont été simplifiées.

M. Viktor Zeiter

Est-ce uniquement l'eau claire qui va en direction de la Menthue ou également l'eau usée ?

M. Enrique Duarte

L'eau claire va en direction de la Menthue, l'eau usée va en direction de la STEP, via le système séparatif de la Ria. Les eaux usées uniquement vont à la STEP, pas les eaux claires et mixtes.

M. Marc Pilloud

Concernant le diamètre des conduites des collecteurs des eaux claires, est-ce que cela tient compte du réchauffement climatique et du fait qu'en hiver on s'attend à avoir des précipitations nettement plus abondantes dans vingt-trente ans ? Est-ce que c'est déjà pris en compte dans les normes pour le calcul des diamètres des conduites ?

M. Enrique Duarte

Le diamètre des collecteurs est adapté aux conditions données par la norme. La norme parle de diamètre minimum pour la pose de ces collecteurs. La norme prévoit déjà ces conditions en termes de quantité d'eau, d'augmentation de débit, d'augmentation des pluies.

M. Gael Hedou

Est-ce que les collecteurs des eaux usées comprennent aussi celles des routes ou c'est uniquement l'utilisation des habitations ?

M. Enrique Duarte

Quand on met un système séparatif, cela sépare les eaux. Les eaux usées viennent uniquement des habitations.

M. Mathieu Aberle

Quelle est la durée de vie d'un réseau comme celui-ci ?

M. Enrique Duarte

Pour un réseau d'eau potable, la norme parle de huitante ans. Aujourd'hui, financièrement, c'est cinquante ans, physiquement c'est septante ans. On parle de « financièrement », car un système comme celui-ci il faut l'amortir.

M. Mathieu Aberle

Est-ce que l'ancien collecteur est déterré ?

M. Enrique Duarte

Non, on le laisse tel quel.

M. Mathieu Aberle

Lors des travaux, est-ce qu'il y aura un moment où les habitants ne pourront pas utiliser le réseau d'eau ?

M. Enrique Duarte

Pendant les travaux, les collecteurs anciens seront laissés tels quels et pourront fonctionner. Lorsqu'on posera les nouveaux collecteurs, on débranchera les anciens. L'ancien collecteur travaillera jusqu'au moment du raccordement final.

M. Thierry Genillod

J'ai une question concernant l'installation du chantier et la place du chantier, vu que c'est la même entreprise, vont-ils se remettre aux Condémines ? Il y a de gros véhicules. Heureusement que ce n'est que quatre mois, mais il me semble qu'il va y avoir un peu de complexité.

M. Enrique Duarte

L'idée est que l'installation se fasse au plus près du chantier. On ne peut pas s'installer sur des zones agricoles. Pendant les travaux sur la Rue de la Mauguettaz, on a utilisé les Condémines. Pour ce chantier, il y aura un trajet plus important, mais c'est l'endroit où cela posera le moins de problèmes. Donc oui, l'installation du chantier se fera au Chemin des Condémines.

M. Thierry Genillod

Si tous les gros véhicules sont envoyés là-bas, en plus de la place chantier...

M. Enrique Duarte

On est conscient que ce n'est pas facile en termes de circulation des véhicules. Mais on a déjà l'expérience quand on a fait les travaux sur la Rue de la Mauguettaz. Ce qui me fait le plus de souci ce sont les croisements et les carrefours. Je vous demanderais donc d'être un peu conciliants.

M. Mathieu Aberle

Je ne sais pas si ma question est plutôt pour vous ou pour la municipalité. Étant donné que l'on va ouvrir la chaussée pour environ CHF 700'000.-, est-ce qu'on est sûr qu'on ne veut pas faire des travaux complémentaires, par exemple pour la fibre optique ? Vu que cela coûte près d'un million, est-ce que cela ne vaudrait pas la peine d'ajouter la fibre et de ne pas devoir rouvrir la route d'ici deux à trois ans dans un nouveau préavis ?

M. Enrique Duarte

C'est une excellente question, car c'est toujours une question que l'on se pose lorsqu'on fait ces travaux-là. Nous, on s'occupe des collecteurs, mais si on trouve des tubes, est-ce qu'on les remplace ou non ? La seule chose que l'on fait dans ce genre de projets, c'est qu'on envoie une lettre à tous les services (réseau, énergie) en disant que nous allons faire des travaux à la Rue de la Mauguettaz. On leur demande s'ils sont intéressés ou non. S'ils disent oui, on fait un projet ensemble. Pour répondre à votre question, on les a contactés. Sur ce projet de la Rue de la Mauguettaz, personne n'est intéressé.

M. Charles Wernuss

Vu qu'on est sur les finances, vous comprenez que le Président de la commission des finances voie cet aspect-là de la question. Vous avez évoqué tout à l'heure des subventions de l'ordre de CHF 96'000.- à CHF 97'000.- de projection de subventions en retour. J'aimerais savoir et je vous saurais gré d'informer, via la municipalité, la commission des finances dans sa prochaine séance sur l'étude du préavis en question, par rapport à ces montants annoncés quelle est la part de subventions qui sont aujourd'hui acquises, dont on a la garantie de retour et quelles sont les subventions qui sont encore hypothétiquement budgétisées, sans savoir clairement la finalité. Merci d'essayer de nous donner ces informations.

M. Enrique Duarte

Avec plaisir.

Mme Nicole Bachmann

En tant que premier membre du PLR sur cette commission, j'ai également la présidence de cette commission, je prie les membres de bien vouloir me rejoindre à la fin de la séance afin de décider d'une date.

M. Nicolas Liechi

J'ai une question pour la municipalité. Je trouve très intéressant d'avoir eu toutes ces explications. On voit également que ce sont des montants très importants. J'aurais souhaité, avant le vote du préavis au prochain conseil, qu'on ait une vision à un peu plus long terme des investissements sur le secteur des eaux usées et des eaux claires. On a en effet fait le Quartier des Fleurettes que l'on vient de terminer, qui était important, ici on fait à la Rue de la Mauguettaz, on sait qu'il y a encore d'autres secteurs dans le village qui doivent être améliorés, ce serait intéressant qu'on ait une vision un peu plus large pour savoir si on en a encore pour quinze à vingt ans à investir sur l'assainissement de nos eaux. C'est juste pour avoir une vision à plus long terme que préavis après préavis.

M. Cyril Ottonin

Je remercie M. Duarte pour ses explications très professionnelles qui ont été bénéfiques pour tout le monde. Il faudra patienter jusqu'au 23 janvier pour avoir la réponse. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Divers et propositions individuelles

M. Viktor Zeiter

J'aimerais remercier M. Beney pour son travail et son investissement pour notre commune pendant de nombreuses années. Nous aurons l'occasion de le fêter lors du dernier conseil du mois de juin 2023. J'ai une question au sujet du stand de tir de la Mauguettaz, plus précisément au sujet des cibles. Sauf erreur de ma part, si le stand de tir reste en activité, il faut installer des récupérations de douilles et, s'il ne reste pas en activité, il faut dépolluer la terre. Quelle décision prend la municipalité ?

M. Lecourtier

Ce ne sont pas les douilles qu'il faut récupérer mais les balles. À l'heure actuelle, tous les tirs ont été suspendus. Il n'y a plus un tir qui se fait car effectivement le canton a conditionné le subventionnement du nettoyage de la butte de tirs à l'arrêt des tirs. La seule chose qu'on peut faire à l'heure actuelle - c'est une discussion qui est en cours à la municipalité - c'est de préparer un préavis qui prévoira un aménagement avec des récupérateurs de balles pour pouvoir à nouveau effectuer les tirs obligatoires et accueillir la société de tirs dans le cadre de notre stand de tir à la Mauguettaz. Cela, pour autant que votre conseil accepte le financement de ces récupérateurs de balles et l'aménagement de ces récupérateurs de balles, tout en sachant que, si on ne fait pas ces travaux, cela veut dire qu'on désaffecte notre stand de tir et qu'il faut assainir la butte de tir. C'est cette butte qui sert d'amortissement et de récupérateurs de balles. À l'époque, un préavis avait été présenté par mon prédécesseur où le principe voulait qu'on se trouvait à priori en zone forêt, zone forêt qui n'est pas de la zone forêt, ce qui fait qu'on est en zone agricole et que cette zone agricole a changé de statut et qu'on est en zone polluée. La zone polluée nous oblige à dépolluer le plus rapidement possible, pour autant qu'on suspende tous les tirs. L'objectif de la municipalité est d'essayer de surseoir à cette demande du canton puisque, vraisemblablement, il y a une discussion aux chambres, à l'heure actuelle on prévoit CHF 8'000.- de subventionnement cantonal pour l'assainissement de la butte de tirs, à savoir qu'on a six cibles, donc six fois huit, CHF 48'000.-. On a un budget estimé entre CHF 150'000.- et CHF 200'000.- pour l'assainissement. On n'est donc un peu court pour arriver à couvrir les

frais. Ce qu'on espère, c'est qu'au niveau de la confédération il y ait une discussion de prise en charge en pourcentage qui vraisemblablement devrait être plus élevée que ce qui nous est promis à l'heure actuelle. Le préavis viendra donc en deux étapes, avec une proposition d'aménagement de récupérateurs de balles puis de repousser dans le temps cette possibilité d'assainir la butte.

M. Viktor Zeiter

Il faut faire les deux ?

M. Alexandre Lecourtier

Il faudra de toute façon à terme assainir. Mais on a l'obligation d'arrêter de tirer dans la butte.

M. Anthony Marzolini

Je souhaiterais revenir sur les préavis 2020/01 et 2020/17 concernant des travaux sur la Route de Rovray. Durant le conseil du mois de mai dernier, des demandes d'informations avaient été demandées à la municipalité car après deux ans nous n'avions aucune nouvelle. M. Dalla Piazza avait indiqué à l'époque que la priorité avait été donnée à la Rue de la Mauguettaz et que le dossier allait être transmis à la nouvelle municipale. Une séance devait d'ailleurs être organisée entre M. Dalla Piazza et Mme Delarze afin d'assurer la passation d'informations sur ces dossiers. Depuis, pas de nouvelles. J'aimerais donc savoir quand plus d'informations quant à la conduite de ces dossiers nous seront apportées.

Mme Lucy Delarze

Effectivement, les experts m'ont déjà avisée sur le sujet. C'est dans ma liste de choses à faire mais je vous avoue que je n'ai pas encore pris le dossier en main. J'attends également d'avoir toutes les informations de la part de l'administration pour savoir à quoi en était resté le projet.

M. Gael Hedou

Concernant le préavis qui avait été voté lors de la dernière séance de l'année précédente sur l'installation de la vidéosurveillance au collège en Brit, j'aurais voulu savoir où on est par rapport à cette installation et si les dégradations qui avaient stimulé cette installation avaient évolué durant l'année et si la municipalité avait tiré des conclusions par rapport à l'utilité de cette installation de vidéosurveillance.

Mme Christelle Fresneau

La vidéosurveillance devrait être installée prochainement. Nous attendons un retour de Swisscom pour la livraison. Concernant les dégradations, nous en avons eues la semaine passée, cela continue donc toujours. Pour l'instant, la municipalité n'a pas encore de retours là-dessus.

M. Cyril Ottonin

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absents : Les mêmes.

La séance du conseil est close à 21 h 17. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et souhaite à toutes les conseillères et tous les conseillers ainsi qu'à leurs familles de belles fêtes de fin d'année et surtout ses meilleurs vœux de santé pour 2023. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 23 janvier 2023.

Le Président



Cyril Ottonin



La Secrétaire



Pauline Héritier